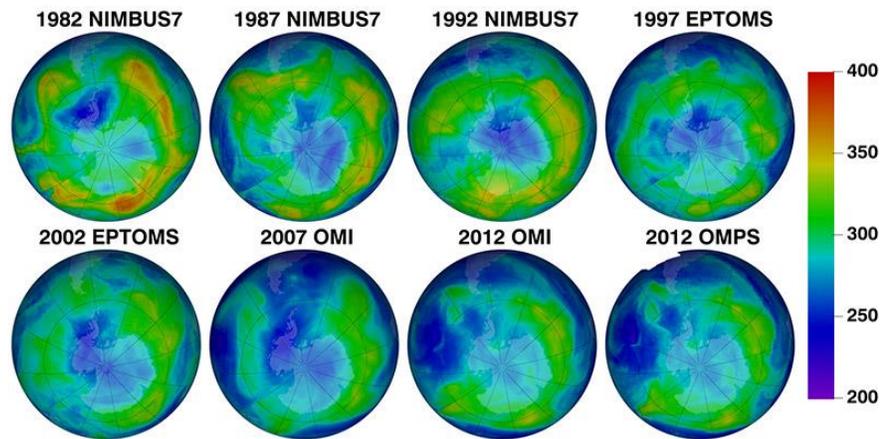
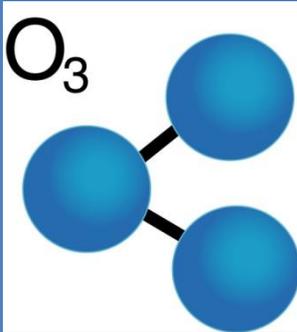


Les Rayons UV, plus menaçant que jamais!



La dégradation de la couche d'ozone

Depuis un bon nombre d'années, les scientifiques observant progressivement la couche d'ozone de notre planète s'amincir au fil du temps. En 1974, une théorie concernant la dégradation de la couche d'ozone fut émise par 2 scientifiques américains : Mario Molina et F. Sherwood Rowland. En effet, le volume d'O₃ dans la stratosphère subirait une baisse de 5.4% par décennie et ce, depuis les années 80.



Les conséquences?

La couche d'ozone représente la protection de tous les vivants sur Terre contre les rayons UV en provenance du soleil, ceux-ci sont très néfastes pour nous ainsi qu'aux végétaux et animaux. De plus, le trou présent dans la couche d'ozone favorise le réchauffement climatique de notre planète. En effet, le rayonnement UV qui n'est pas arrêté par la couche d'ozone est absorbé par la surface terrestre et contribue donc à la réchauffer.

Les causes de la dégradation de la couche d'ozone?

La principale cause de ce problème est la présence anormale de chlore dans les régions les plus touchées par la disparition graduelle de l'ozone. Plusieurs scientifiques en déduisent que les responsables seraient des molécules chimiques produites par l'homme soit les chlorofluorocarbures et les halons. Ceux-ci sont des gaz qui montent lentement dans la stratosphère et qu'au contact des rayons UV, ils relâchent du chlore par photolyse. Malheureusement, ces produits peuvent causer des dégâts durant des dizaines d'années. Ces molécules détruisent ainsi notre couche d'ozone et permettent la pénétration de rayons UV néfastes. Nous sommes exposés aux rayons UV en tout temps même en absence de soleil. Il existe 3 types de rayons UV : les UVA, les UVB et les UVC.

Les UVA : causent le vieillissement de la peau et les rides, apparition de tumeurs et de cancers.

Les UVB : rougissent la peau et la brûlent (coup de soleil).

Les UVC : 95% absorbés par l'ozone.



Les
chlorofluorocarbures
ou (CFC)

Des solutions?

La première solution logique est d'interdire les produits contenant des molécules de chlorofluorocarbures et des halons. On voit aujourd'hui mettre sur pied des réglementations pour les états afin de les inciter à réduire leur utilisation de CFC. L'accord de Montréal est un exemple de réglementation mis en place. Les consommateurs, eux, peuvent à leur tour faire attention à comment ils se débarrassent de leurs équipements électriques ou électroniques. (frigo, congélateur) Une entreprise nommée « Recupel » a été fondée pour assurer la collecte, le transport ainsi que le recyclage de vos « déchets ».